



La décision du ministre de la Justice et des Libertés de défalquer les jours de grève des salaires du personnel de son département continue de susciter l'ire du Syndicat démocratique de la justice (SDJ), affilié à la FDT.

Lors de sa réunion tenue le 8 décembre à Rabat, le bureau national de celui-ci a réitéré son rejet de cette décision illégale qu'il considère comme attentatoire à leur droit garanti par la Constitution. Dans ce sens, il considère cette décision comme une tentative de sacrifier les couches à revenus modestes sur l'autel d'une volonté manifeste de taire la prévarication que l'actuel Exécutif semble vouloir amnistier.

Le SDJ demande aussi aux fonctionnaires de la justice de continuer leur mouvement de protestation contre l'entêtement du ministre de la Justice et des Libertés qui persiste à exclure le corps des greffiers du dialogue national sur la réforme de la justice et à ignorer leur cahier revendicatif, et ce par l'organisation de sits-in de protestation demain vendredi devant l'ensemble des tribunaux du Royaume. Il leur demande également d'organiser des marches pacifiques allant des tribunaux vers les mosquées les plus proches en récitant le «Latif » et en prêtant le serment des libertés et des droits syndicaux devant les demeures de Dieu.

Pour faire face à l'offensive antisociale du gouvernement et au recours excessif à la violence à l'encontre des fonctionnaires de la justice, le SDJ appelle l'ensemble du personnel de la justice à continuer à refuser catégoriquement tout travail après 16h30, à ne plus assurer la permanence les samedis et dimanches, puisque cette activité n'est pas rémunérée. Il exhorte les greffiers et à arrêter l'exécution des jugements, et à refuser de les éditer d'autant plus que cet exercice ne relève pas de leurs attributions.

[Joomla SEO powered by JoomSEF](#)